

Corbie, le 23 mai 2024

Madame, Monsieur et cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter au Conseil de communauté du

30 MAI 2024 A 18H00

Cette réunion se déroulera dans la salle de réunion de la Communauté de communes
« Enclos de l'Abbaye » 31 ter rue Gambetta à CORBIE

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Appel des délégués
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Adoption du compte-rendu du Conseil 26 mars 2024
4. Décisions du bureau du 18 avril et 21 mai 2024
5. Adm Gle- Installation d'un nouveau délégué communautaire pour Villers Bretonneux
6. Adm Gle – Mise à jour des statuts de la CCVS- annule et remplace la délibération du 26 mars 2024
7. Finances – Désignation d'un Président de séance pour le CFU 2023
8. Finances – Adoption du CFU 2023 (7 délibérations)
9. Finances – Affectation du résultat 2023 (7 délibérations)
10. Finances- Fonds de concours 2024- Effacement de réseaux : Hamelet
11. Finances- Fonds de concours 2024- Travaux dur RD : Morcourt
12. Finances – Fonds de concours 2024- Signalétique : Gentelles
13. Finances- Fonds de concours 2024- ANC : Gentelles
14. Finances – Fonds de concours 2024- Equipements sportifs : Bonnay
15. Finances – Fonds de concours 2024- Salle polyvalente : Lamotte Brebière
16. Finances – Fonds de concours 2024- Travaux sur RD : Franvillers
17. Finances – Fonds de concours 2024- Réseaux : Corbie
18. Finances – Fonds de concours 2024- Travaux RD : Baizieux
19. RH – Tableau des effectifs au 1^{er}/06/2024
20. RH – Accueil d'un stagiaire au service environnement - CLICHY Thibaut
21. Assainissement – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau – Campagne d'analyses de rejets de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) à la station d'épuration de Corbie
22. Culture – Programmation culturelle 2024/2025

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur et cher(e) Collègue, à l'expression de mes sentiments les meilleurs et dévoués.


Le Président,
A. BABAUT



Pour des questions précises qui appellent des réponses techniques, il est demandé aux élus d'adresser leurs questions 48h avant la séance afin d'apporter des réponses adaptées à leurs interrogations.